

REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

UNIVERSITE FELIX HOUPHOUET BOIGNY

FINANCEMENT : AGENCE FRANCAISE DE DEVELOPPEMENT (AFD) – CREDIT AFD N°CCI
167901 T

RAPPORT REVUE DE PASSATION DES MARCHES

(EXERCICE ALLANT DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2023)

Version définitive

Avril 2024



Cabinet d'Expertise Comptable & de Conseils



2K2 CONSULTING
SARL

SOMMAIRE

Table des matières

1. REVUE DE LA PASSATION DES MARCHÉS	3
1.1 Objectif	3
1.2 Travaux effectués	3
1.3 Commentaires des auditeurs	4
☞ Revue de la procédure de passation des marchés	4
○ Planification de la Passation des Marchés (PPM)	4
○ Avis de non-objection (ANO) de l'Agence Française de Développement (AFD) et des Autorités Nationales	5
○ Commentaires du projet	5
○ Soumission	5
○ Évaluation	5
○ Attribution, négociation et Approbation du contrat	5
○ Commentaires du projet	5
○ Information des soumissionnaires non retenus	6
○ Publication et communication des avis d'attribution dans un journal local ou sur le site internet du Bailleur	6
○ Archivage des documents de passation	6
○ Commentaires du projet	6

1. REVUE DE LA PASSATION DES MARCHÉS

1.1 Objectif

Conformément aux termes de référence de notre mission, nous avons procédé à l'examen des marchés initiés et conclus par la Coordination sur l'exercice 2023. L'objectif principal visé par la revue de la passation des marchés est d'apprécier la conformité entre les procédures de passation des marchés de l'Agence Française de Développement (AFD) et les modalités de gestion des contrats appliquées et les dispositions légales et réglementaires.

1.2 Travaux effectués

Sur la base du dernier Plan de Passation des Marchés (PPM) validé par la Banque en février 2023 et une matrice de suivi de la passation et l'exécution de l'ensemble des marchés conclus, transmise par le Projet, nous avons sélectionné un ensemble de marchés que nous avons soumis aux différentes vérifications.

Nous avons ainsi effectué une revue des procédures mises en œuvre pour toutes les catégories de marchés, selon les étapes classiques suivantes :

- La planification des marchés ;
- L'appel à la concurrence, l'établissement de la liste de fournisseurs ;
- L'ouverture des plis, l'évaluation des offres et l'attribution des marchés et contrats ;
- L'information des candidats des résultats des consultations et les publications des avis d'attribution ;
- L'établissement des marchés et contrats ;
- L'exécution physique et financière des marchés ;
- L'archivage des documents de passation des marchés.

Les marchés passés par le Projet au cours de l'exercice 2023 et pour lesquels les contrats ont été signés se présentent comme suit :

N°	Désignation	Mode de Passation	Montant (CFA)	Etat d'avancement
1	Acquisition et pose de paillasse pour les laboratoires du CEA-CCBAD	Entente Directe	9 886 500	Achevé
2	Fourniture de carburant pour les véhicules et le groupe électrogène du projet CEA-CCBAD	Entente Directe	6 524 780	Achevé
3	Fourniture de service de maintenance du groupe électrogène du CEA-CCBAD	Entente Directe	1 296 000	Achevé
4	Fourniture d'assurance maladie, individuel accident du personnel de l'UGP du CEA CCBAD 2023	Entente Directe	9 386 079	Achevé
5	Recrutement d'une assistante en Communication	Comparaison de 3 CV	5 700 000	Achevé
6	Recrutement d'un cabinet chargé du suivi et contrôle des travaux de construction du bâtiment du CEA-CCBAD	SFQC	92 990 000	En cours (contrat signé)
7	Acquisition de fourniture de bureau pour l'unité de gestion du CEA-CCBAD	PSC	8 000 000	Achevé
8	Travaux de réhabilitation du bâtiment des étudiants du CEA-CCBAD	Entente Directe	3 210 000	Achevé
TOTAL			136 993 359	

Tous les marchés ont fait l'objet de revue par la mission d'audit.

1.3 Commentaires des auditeurs

Nos observations et commentaires se présentent comme suit :

☞ Revue de la procédure de passation des marchés

○ Planification de la Passation des Marchés (PPM)

La dernière version révisée du plan de passation de marchés (PPM) a reçu l'avis de non objection (ANO) de l'Agence Française de Développement (AFD) le 27 février 2023. Nos travaux ont été conduit sur la base de ce PPM.

Nous n'avons pas relevé d'irrégularités et d'anomalies dans le processus de validation, de communication et de mise en œuvre du plan de passation des marchés relatif à l'exercice 2023.

- **Avis de non-objection (ANO) de l'Agence Française de Développement (AFD) et des Autorités Nationales**

Certains marchés passés par entente directe n'ont pas fait l'objet d'Avis de Non Objection du Bailleur conformément aux directives de l'Agence Française de Développement (AFD). Nous recommandons au Projet de respecter à l'avenir cette disposition réglementaire. Par ailleurs, il faut noter que les autorisations requises ont été obtenues pour les autres marchés passés et qui tombent sous ce couvert.

- **Commentaires du projet**

Recommandation bien notée

- **Soumission**

Les soumissions ont été faites conformément aux documents de marché (Avis à manifestation d'intérêt pour les prestations intellectuelles, lettre d'invitation pour les demandes de cotation, etc.).

- **Évaluation**

Les évaluations ont été menées conformément aux avis à manifestations d'intérêt (AMI), aux termes de référence, aux dossiers de consultations. Nous n'avons pas relevé d'irrégularités dans les différentes évaluations effectuées.

- **Attribution, négociation et Approbation du contrat**

Nous n'avons pas relevé d'irrégularité dans le processus d'attribution des marchés. Les contrats ont été attribués aux offres et propositions conformément aux dispositions applicables aux différents types de marchés, notamment les conformes et moins-disant pour les fournitures et les plus qualifiés pour les prestations intellectuelles. Cependant, en ce qui concerne le marché de « *Recrutement d'un cabinet chargé du suivi et contrôle des travaux de construction du bâtiment du CEA-CCBAD* » pour un montant de **FCFA 92 990 000**, la mission d'audit note le non-respect du délai contractuel (90 jours) de validité des offres (date limite de dépôt des offres fixée au 07/07 et date de signature du contrat le 22/11 soit plus de 120 jours). Nous recommandons au projet à l'avenir de veiller à proroger le délai de validité le cas échéant.

- **Commentaires du projet**

Cela s'explique du fait de la longue attente de l'avis de non objection (ano) du Bailleur. Le projet a reçu l'ano du bailleur le 16 novembre 2023.

- **Information des soumissionnaires non retenus**

Les soumissionnaires non retenus ont été informés des résultats de la procédure pour la plupart des marchés sélectionnés pour nos tests de validation.

- **Publication et communication des avis d'attribution dans un journal local ou sur le site internet du Bailleur**

Les publications des avis d'attribution ont été faites conformément aux procédures du Bailleur et également dans un journal local.

- **Archivage des documents de passation**

Le système d'archivage physique mis en place au sein du projet n'est pas satisfaisant. Pour une meilleure conservation des documents de passage sur une longue période, nous encourageons la coordination à opté pour un système d'archivage électronique.

- **Commentaires du projet**

Recommandation bien notée

ABIDJAN, le 22 Avril 2024

POUR LE GROUPEMENT CE2C/2K2 CONSULTING



CE2C
Cabinet d'Expertise Comptable & de Conseils
20 BP 1167 Abidjan 20
Tél : 27 22 46 78 08
Cel : 07 57 49 10 81
E-mail: infosproce2c@gmail.com

KONDRO Oura
Expert-Comptable Diplômé
Commissaire aux comptes
Associé-Gérant CE2C